

Madame Charlotte Parmentier-Lecocq
***Ministre déléguée chargée de l'Autonomie
et du Handicap***
**Ministère du Travail, de la Santé, des
Solidarités et des Familles**
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Paris, le 17 janvier 2025

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, l'Uniopss a soutenu dès l'origine le principe d'une réforme visant à mettre en place une tarification plus adaptée pour les structures accueillant les personnes en situation de handicap. Il s'agit pour nous de permettre une prise en charge plus efficace favorisant une transformation de l'offre sociale et médico-sociale dans une logique plus inclusive et plus juste.

Cette réforme SERAFIN-PH, engagée depuis plus de dix ans maintenant et avec des objectifs affichés parfois changeants suivant les périodes, entre cette année dans une phase centrale pour son développement. Il est donc plus que nécessaire que l'Etat précise ses intentions et les conséquences concrètes pour les établissements, pour leur modèle socio-économique, leur organisation et leur capacité de répondre aux besoins qui s'expriment dans tous les territoires. J'avais d'ailleurs porté cette nécessité auprès de vous lorsque vous m'aviez reçu, le 30 octobre dernier.

Alors que ce début 2025 voit s'ouvrir la phase qui doit permettre de recueillir les activités des structures et les besoins des personnes accueillies, l'Uniopss a exprimé ses inquiétudes lors du Groupe technique national le 6 décembre dernier et, avec d'autres fédérations, nous vous avons saisi en décembre de ce sujet, avant même le début du cycle de remontées des données en vue de la constitution des équations tarifaires. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse à ces différentes interrogations.

La rencontre, ce lundi 13 janvier, à l'initiative de notre Réseau Uniopss / Uriopss, avec les porteurs du projet de la DGCS et de la CNSA et qui a rassemblé plus de 1 200 participants parmi nos adhérents, ne les a pas dissipées, loin de là, et ce malgré la qualité des intervenants représentant les autorités publiques.

Aussi, je vous exprime de manière urgente par ce courrier nos demandes qui sont de trois ordres :

- La nécessité d'avoir une visibilité et une plus grande transparence sur la stratégie politique de la réforme et ce que sera le nouveau modèle porté. En effet, nous constatons, depuis un certain temps, une forme de technisation de la réforme qui ne peut être vertueuse si l'objectif politique du gouvernement n'est pas connu.

J'insiste donc auprès de vous pour que se tienne, dans les plus brefs délais, un Comité stratégique (COSTRAT) dans lequel vous pourriez vous exprimer et apporter les précisions attendues ;

- La prise en compte de la réalité de la situation actuelle du développement de la réforme qui nécessite :
 - Un report de deux mois du démarrage du recueil des données (« les coupes »), soit en avril 2025, avec un plan d'accompagnement des gestionnaires durant ce temps de préparation non prévu à cette heure ;
 - Une réunion de revue quant les premiers résultats seront connus sur leur conséquence concrète sur le modèle tarifaire à venir ;
 - Un document technique global de la réforme SERAFIN-PH ;
- Enfin, les conditions actuelles de la réforme et la fragilisation grandissante des structures associatives laisse présager que les réponses des établissements ne refléteront pas la réalité de leur activité. Ceci aura une incidence directe sur les équations tarifaires qui serviront de base aux enveloppes financières allouées aux établissements au 1^{er} janvier 2026. Nous demandons donc une neutralisation des effets de la convergence tarifaire sur l'année 2026, afin de pouvoir corriger ce qui doit l'être, suite aux retours d'expériences.

Alors que s'ouvre, dans une dizaine de jours, la période qui doit le permettre, nous ne pouvons conseiller à nos adhérents de s'engager dans une voie dont ils ne connaissent ni le chemin, ni l'issue. Pour ces raisons, nous les appelons à surseoir au recueil de données attendu.

Vous comprendrez, Madame la Ministre, qu'il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause l'objectif initial de la réforme. Au contraire, nous pensons en défendre son esprit initial qui devait se faire au bénéfice avant tout des personnes accueillies et accompagnées.

A quelques jours des célébrations des 20 ans de la loi du 11 février 2005, il est urgent de favoriser un retour de la confiance sur ce sujet. Je me tiens à votre disposition pour une rencontre dans les plus brefs délais qui permettrait de dégager les voies et moyens en la matière.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et à la proposition de rencontre qui est formulée, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Daniel GOLDBERG

Président de l'UNIOPSS